Nations Unies ECE/MP.WH/WG.1/2025/1–EUCDE/2422164/3.1/2025/WGWH/03

Conseil économique et social

Distr. générale
4 mars 2025
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional de l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de l'eau et de la santé

Quinzième réunion
Genève, 13 et 14 mai 2025
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la quinzième réunion

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 13 mai 2025, à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. État d'avancement du processus de ratification.
3. Rôle du Protocole en ce qui concerne l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le respect des autres engagements contractés à l'échelle mondiale ou régionale :
   a) Processus récents et faits nouveaux aux niveaux mondial et régional en ce qui concerne l'eau et l'assainissement ;
   b) Processus d'élaboration du projet de programme de travail pour la période triennale 2026-2028.

* Conformément aux procédures d'accréditation de l'Organisation des Nations Unies, les participants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur la page Web de la quinzième réunion (https://unece.org/environmental-policy/events/15th-meeting-working-group-water-and-health) dans les meilleurs délais, et au plus tard le **29 avril 2025**. Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan disponible sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe, à l'adresse suivante : www.unece.org/meetings/practical.html), afin de se faire délivrer un badge. En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 3071).

Merci de recycler

4. Amélioration de la gouvernance en matière d'eau et de santé par la définition d'objectifs, l'application de mesures et l'établissement de rapports :

   a) Définition d'objectifs et application des mesures ;

   b) Renforcement de la capacité à suivre les progrès et à établir des rapports : sixième cycle d'établissement de rapports ;

   c) Amélioration de la gouvernance en matière d'eau et de santé au niveau national.

5. Prévention des maladies liées à l'eau et réduction de leur incidence.

6. Eau, assainissement et hygiène en milieu institutionnel et dans les lieux publics.

7. Petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

8. Gestion sûre des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

9. Accès équitable à l'eau et à l'assainissement : mettre en pratique les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement.

10. Amélioration de la résilience face aux changements climatiques.

11. Diffusion d'informations visant à faire mieux connaître le Protocole et facilitation de l'adhésion.

12. Procédure d'examen du respect des dispositions.

13. Exécution du programme de travail pour la période 2023-2025.

14. Préparatifs de la septième session de la Réunion des Parties.

15. Programme de travail pour la période 2026-2028, mandat des organes chargés de son exécution et ressources nécessaires.

16. Projet de stratégie pour l'application du Protocole sur l'eau et la santé.

17. Questions diverses.

18. Dates et lieu de la seizième réunion.

19. Clôture de la réunion.

II. Annotations

1. Les principaux objectifs de la quinzième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé, constitué en vertu du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), sont les suivants :

a) Faire le point sur l'exécution du programme de travail pour la période 2023-2025 (ECE/MP.WH/24/Add.1–EUCHP/2219533/3.1/2022/MOP-6/06/Add.1), tel qu'il a été adopté par la Réunion des Parties au Protocole à sa sixième session (Genève, 16-18 novembre 2022) ;

b) Examiner le projet de programme de travail pour la période 2026-2028 (ECE/MP.WH/WG.1/2025/3–EUCDE/2422164/3.1/2025/WGWH/07, à venir) et la question des ressources nécessaires à son exécution ;

c) Réfléchir aux préparatifs de la septième session de la Réunion des Parties (Budapest, 5-7 novembre 2025).

2. Le Groupe de travail se penchera également sur les moyens de tirer parti du cadre pratique qu'offre le Protocole pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène et à la santé dans la région paneuropéenne.

3. La réunion débutera le mardi 13 mai 2025, à 10 heures, et s'achèvera le mercredi 14 mai 2025, à 17 h 30.

4. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais, le français et le russe.

5. Tous les documents de la réunion pourront être consultés sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE)[1].

6. La réunion se tiendra en présentiel uniquement. Le temps étant compté, les participants sont priés de limiter la durée de leurs interventions à deux minutes. Le Président veillera à faire strictement respecter cette limite. Le texte complet des déclarations et des exposés sera publié, tel que transmis au secrétariat conjoint, sur la page Web consacrée à la réunion. Pour le bon déroulement des séances, il est demandé aux délégations qui prévoient de faire une déclaration d'en informer le secrétariat conjoint à l'avance.

7. Les secrétariats de la CEE et du Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) assureront conjointement le secrétariat de la réunion.

1. Adoption de l'ordre du jour

Horaire indicatif : mardi 13 mai, 10 heures-10 h 5

8. Le Président du Groupe de travail de l'eau et de la santé ouvrira la réunion et souhaitera la bienvenue aux participants. Le Groupe de travail souhaitera sans doute adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. État d'avancement du processus de ratification

Horaire indicatif : mardi 13 mai, 10 h 5-10 h 15

9. Au 28 février 2025, les 29 pays énumérés ci-après étaient Parties au Protocole sur l'eau et la santé : Albanie, Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas (Royaume des), Portugal, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tchéquie et Ukraine.

10. Les représentants des signataires et des autres États qui ne sont pas encore parties au Protocole seront invités à rendre compte des progrès et de toute évolution prévue concernant l'adhésion de leur pays au Protocole.

3. Rôle du Protocole en ce qui concerne l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le respect des autres engagements contractés à l'échelle mondiale ou régionale

Horaire indicatif : mardi 13 mai, 10 h 15-11 h 15

a) Processus récents et faits nouveaux aux niveaux mondial et régional en ce qui concerne l'eau et l'assainissement

11. Le Groupe de travail sera informé des processus récents et faits nouveaux aux niveaux mondial et régional en ce qui concerne l'eau et l'assainissement, tels que : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 (coorganisée par les Émirats arabes unis et le Sénégal (Émirats arabes unis, 2-4 décembre 2026)) ; la Stratégie du système des Nations Unies pour l'eau et l'assainissement ; la Déclaration de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Déclaration de Budapest) ainsi que d'autres engagements mondiaux et régionaux pertinents en matière d'environnement et de santé. Le Groupe de travail examinera ensuite les moyens de valoriser et de promouvoir les travaux menés au titre du Protocole en vue de la mise en application, du suivi et de l'examen des engagements pris à l'échelle mondiale et régionale dans les domaines de l'environnement, de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de la

[1] Voir https://unece.org/environmental-policy/events/15th-meeting-working-group-water-and-health.

santé, notamment dans le cadre de la septième session de la Réunion des parties qui se tiendra prochainement.

b) Processus d'élaboration du projet de programme de travail pour la période triennale 2026-2028

12. Des informations seront communiquées au Groupe de travail au sujet du processus d'élaboration du projet de programme de travail au titre du Protocole pour la période triennale 2026-2028, qui devrait être adopté par la Réunion des Parties à sa septième session, notamment de la portée générale, des fondements et de la structure institutionnelle du programme de travail. Lors de ce processus, des consultations ont été menées, en particulier sous la forme de débats au sein des différents organes intergouvernementaux et d'entretiens avec des informateurs effectués par des consultants. Sur la base de ces différentes contributions, un projet de programme de travail pour la période 2026-2028 a été établi par le Bureau en concertation avec les Parties et pays chefs de file, en tenant compte des initiatives de portée plus générale susmentionnées concernant l'eau et l'assainissement. Pour chaque domaine d'activité (voir les points 4 à 12 de l'ordre du jour ci-après), les Parties et pays chefs de file donneront ensuite un aperçu des progrès accomplis depuis la quatorzième réunion du Groupe de travail (Genève, 16 et 17 avril 2024) et présenteront des propositions d'activités.

Documents

Projet de programme de travail pour la période 2026-2028 (ECE/MP.WH/WG.1/2025/3–EUCDE/2422164/3.1/2025/WGWH/07)

4. Amélioration de la gouvernance en matière d'eau et de santé par la définition d'objectifs, l'application de mesures et l'établissement de rapports

Horaire indicatif : mardi 13 mai, 11 h 15-13 heures

a) Définition d'objectifs et application des mesures

13. Une représentante de la Suisse, Présidente de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports, rendra compte des progrès accomplis dans ce domaine, notamment en dressant un bref bilan de la quatorzième réunion de l'Équipe spéciale (Budapest, 12 et 13 décembre 2024). Le Président invitera également une représentante du Portugal, Vice-Présidente de l'Équipe spéciale, à informer les participants des principales conclusions et recommandations de l'atelier sous-régional intitulé « Increasing climate resilience of the water and sanitation sector in the Mediterranean Region » (Accroître la résilience du secteur de l'eau et de l'assainissement face aux changements climatiques dans la région méditerranéenne) (Lisbonne, 4 et 5 juin 2024).

14. Les pays dans lesquels des progrès importants ont été accomplis depuis la quatorzième réunion de l'Équipe spéciale en ce qui concerne la définition, la révision ou la réalisation de leurs objectifs seront invités à rendre compte de tout fait important.

15. Ensuite, les représentants du Portugal, de la Roumanie et de la Suisse, Parties chefs de file pour le domaine d'activité 1, qui porte sur l'amélioration de la gouvernance en matière d'eau et de santé par la définition d'objectifs, la mise en œuvre de mesures et l'établissement de rapports, présenteront des propositions d'activité pour la période 2026-2028, que le Groupe de travail examinera.

b) Renforcement de la capacité à suivre les progrès et à établir des rapports : sixième cycle d'établissement de rapports

16. Le secrétariat conjoint rendra compte de l'état d'avancement du sixième cycle d'établissement de rapports au titre du Protocole en donnant un aperçu des rapports récapitulatifs nationaux soumis par les Parties et les autres États et en faisant le point sur l'établissement du rapport régional sur l'application du Protocole. Les participants seront

invités à faire part de leurs observations, notamment sur leur expérience de l'utilisation du nouveau système d'établissement de rapports en ligne prévu au titre du Protocole.

17. Le Groupe de travail échangera des données d'expérience sur les activités de suivi et l'établissement de rapports concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène et à la santé, et étudiera les moyens de faire en sorte que les travaux menés au titre du Protocole contribuent davantage à ces activités.

c) Amélioration de la gouvernance en matière d'eau et de santé au niveau national

18. Le Groupe de travail sera informé des progrès réalisés en vue d'améliorer la gouvernance en matière d'eau et de santé au niveau national en aidant les Parties et les autres États à fixer des objectifs, à établir des plans d'action et à mettre en œuvre des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés, notamment dans le cadre de plusieurs projets en cours, tels que le programme « EU4Environment − Ressources en eau et données environnementales » pour les pays du Partenariat oriental, ainsi que les accords biennaux de collaboration et les stratégies de coopération avec les pays conclus entre des ministères de la santé et le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe.

Documents

Décision V/1 − Questions générales relatives au respect des dispositions (en particulier, la section intitulée « Établissement de rapports conformément à l'article 7 du Protocole ») (ECE/MP.WH/24/Add.2–EUCHP/2219533/3.1/2022/MOP-6/06/Add.2)

Report of the thirteenth meeting of the Task Force on Target Setting and Reporting (document informel)

Report of the subregional workshop "Increasing climate resilience of the water and sanitation sector in the Mediterranean Region" (document informel)

5. Prévention des maladies liées à l'eau et réduction de leur incidence

Horaire indicatif : mardi 13 mai, 15 heures-15 h 45

19. Les représentants du Bélarus et de la Norvège, Parties chefs de file pour le domaine d'activité 2, qui porte sur la prévention des maladies liées à l'eau et la réduction de leur incidence, rendront compte de l'état d'avancement des travaux concernant : a) le renforcement des capacités nationales et locales de surveillance des maladies liées à l'eau et de gestion des flambées épidémiques de ces maladies ; b) le renforcement des capacités nationales de surveillance, fondée sur les risques, de l'approvisionnement en eau potable et de la qualité de l'eau potable, y compris la réunion sur la surveillance de l'eau potable fondée sur les risques, organisée en collaboration avec le Nordic-Baltic Network for Water and Health (Tallinn, 24-26 avril 2024) ; c) l'amélioration de la capacité de surveillance environnementale des eaux usées, y compris la participation à d'autres initiatives pertinentes (projet EU-WISH (surveillance intégrée des eaux usées pour la santé publique) de l'Union européenne, etc.) et à des événements prévus en matière de renforcement des capacités dans ce domaine d'activité ; et d) la collecte de données, en cours, sur la légionellose dans la région paneuropéenne.

20. Les participants seront invités à fournir des informations sur les initiatives menées dans leur pays sur la prévention des maladies liées à l'eau et la réduction de leur incidence, au titre de l'article 8 du Protocole sur l'eau et la santé.

21. Des représentants des Parties chefs de file présenteront des propositions d'activité pour la période 2026-2028, que le Groupe de travail examinera.

Documents

Report of the meeting on risk-based drinking-water surveillance in Nordic-Baltic countries (document informel)

Draft report on the status of legionella as a water-related disease in the pan-European region (document informel)

6. Eau, assainissement et hygiène en milieu institutionnel et dans les lieux publics

Horaire indicatif : mardi 13 mai, 15 h 45-16 h 30.

22. Les représentants de la Géorgie, de la Hongrie, de la Lituanie, de la Macédoine du Nord et de la République de Moldova, Parties et pays chefs de file pour le domaine d'activité 3, qui porte sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu institutionnel et dans les lieux publics, rendront compte de l'état d'avancement des travaux concernant : a) les services relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH) dans les établissements de soins de santé, y compris une réunion régionale qui devrait se tenir à Budapest en juillet 2025 ; l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) dans les écoles, y compris l'élaboration de brochures d'information sur la santé menstruelle et l'hygiène des mains ; et c) une initiative en faveur de l'hygiène des mains dans les lieux publics.

23. Les participants seront invités à fournir des informations sur les activités menées dans leur pays dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu institutionnel et dans les lieux publics, notamment en ce qui concerne la définition et la réalisation d'objectifs au titre du Protocole.

24. Des représentants des Parties et pays chefs de file présenteront ensuite des propositions d'activité pour la période 2026-2028, que le Groupe de travail examinera.

Documents

Draft document Improving quality of care through water, sanitation and hygiene services: highlights and progress in the pan-European Region (document informel)

Draft Booklet on good practices for hand hygiene and menstrual health in schools in the pan-European Region (document informel)

National situational analysis of water, sanitation and hygiene in healthcare facilities in Montenegro: Summary report (document informel)

7. Petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Horaire indicatif : mardi 13 mai, 16 h 30-17 h 15

25. Les représentants de l'Allemagne et de la Serbie, Parties chef de file pour le domaine d'activité 4, qui porte sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, informeront le Groupe de travail des travaux effectués concernant : a) la promotion d'un environnement favorable aux petits systèmes ; b) le renforcement de l'adoption et de l'application d'approches axées sur une gestion sûre des petits systèmes ainsi que ; c) l'amélioration du corpus de données factuelles et l'appui aux mesures portant sur les petits systèmes d'assainissement.

26. Les participants seront invités à fournir des informations sur les activités menées dans leur pays afin d'améliorer les petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, en particulier sur les mesures prises pour promouvoir les environnements favorables aux petits systèmes, améliorer le corpus de données factuelles et favoriser la mise en place d'approches axées sur une gestion sûre pour les petits systèmes.

27. Des représentants des Parties chefs de file présenteront des propositions d'activité dans ce domaine pour la période 2026-2028, que le Groupe de travail examinera.

Document

Concept note of a publication on on-site sanitation in the pan-European region (document informel)

8. Gestion sûre des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Horaire indicatif : mardi 13 mai, 17 h 15-18 heures

28. Les représentants de la Bosnie-Herzégovine et du Royaume des Pays-Bas, Parties chefs de file pour le domaine d'activité 5, qui porte sur la gestion sûre des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, informeront le Groupe de travail des progrès accomplis concernant : a) l'appui à une gestion des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sûre et résiliente face aux changements climatiques, y compris l'atelier sur l'audit des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (Split, Croatie, 6-7 mai 2024) et l'appui apporté en vue de l'adoption, par les pays, d'une approche axée sur les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau ; et b) le renforcement de l'attention accordée à l'assainissement, à la réutilisation des eaux usées et à la qualité des eaux usées.

29. Les participants seront invités à fournir des informations sur les activités et les processus nationaux visant à adopter des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau et de l'assainissement dans le cadre des politiques et des pratiques au niveau national.

30. Des représentants des Parties chefs de file présenteront des propositions d'activité pour la période 2026-2028, que le Groupe de travail examinera.

9. Accès équitable à l'eau et à l'assainissement : mettre en pratique les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement

Horaire indicatif : mercredi 14 mai, 10 heures-10 h 45

31. Les représentants de la France, de la Hongrie et de la Macédoine du Nord, Parties chefs de file pour le domaine d'activité 6, qui porte sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement et la mise en pratique des droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement, fourniront des informations sur l'état d'avancement des travaux, en particulier sur le lancement de la publication intitulée « The Equitable Access Score-card 2.0: Shaping Water and Sanitation Policies to Achieve the Human Rights to Water and Sanitation » (Outil d'évaluation 2.0 concernant l'équité en matière d'accès : orienter les politiques relatives à l'eau et à l'assainissement en vue de réaliser le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement) (ECE/MP.WH/25).

32. Les participants seront invités à rendre compte des mesures prises aux niveaux national et local dans le domaine de l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement, et à faire part de leur intérêt pour l'utilisation, pendant la prochaine période triennale, des outils qu'offre le Protocole en la matière.

33. Des représentants des Parties chefs de file présenteront des propositions d'activité pour la période 2026-2028, que le Groupe de travail examinera.

Documents

The Equitable Access Score-card 2.0: Shaping Water and Sanitation Policies to Achieve the Human Rights to Water and Sanitation (ECE/MP.WH/25)

Outcome document of the Regional Workshop on Equitable Access to Water and Sanitation under the Protocol on Water and Health: Strengthening regional WASH efforts through Protocol tools (Budapest, 11–12 December 2024) (document informel)

Country report: Montenegro Self-assessment on Equitable Access to Water and Sanitation (document informel)

Country report: Albania Self-assessment on Equitable Access to Water and Sanitation (document informel)

10. Amélioration de la résilience face aux changements climatiques

Horaire indicatif : mercredi 14 mai, 10 h 45-11 h 30

34. Les représentants de l'Italie et du Royaume des Pays-Bas, pays chefs de file pour le domaine d'activité 7, qui porte sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques, donneront un aperçu des progrès réalisés dans ce domaine, en particulier des conclusions de l'atelier mondial sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques, en particulier concernant les inondations et la santé, aux niveaux transfrontière et national, organisé conjointement au titre de la Convention sur l'eau et du Protocole sur l'eau et la santé (Genève, 19 et 20 mars 2025).

35. Le secrétariat conjoint rendra compte des résultats pertinents de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Conférence-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Bakou, 11-22 novembre 2024) et présentera les messages et recommandations clés figurant dans le document à visée pratique sur l'intégration de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, de la gestion des eaux transfrontières et de la coopération dans les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation, qui ont également été présentés lors de la Conférence.

36. Des représentants des Parties chefs de file présenteront des propositions d'activité pour la période 2026-2028, que le Groupe de travail examinera.

Documents

Strategic paper on strengthening climate resilience in the drinking water and sanitation sector through the Protocol on Water and Health (document informel)

Mainstreaming water supply, sanitation, transboundary water management and cooperation into Nationally Determined Contributions and National Adaptation Plans (document informel)

11. Diffusion d'informations visant à faire mieux connaître le Protocole et facilitation de l'adhésion

Horaire indicatif : mercredi 14 mai, 11 h 30-12 heures

37. Le secrétariat conjoint rendra compte des activités menées pour mieux faire connaître le Protocole, notamment la participation à différentes manifestations internationales, ainsi que des activités menées ou prévues visant à promouvoir l'adhésion au Protocole.

38. Les représentants seront invités à faire part de toute mesure éventuelle prise au niveau national ou infranational pour faire connaître le Protocole et faciliter l'adhésion.

39. Le secrétariat conjoint présentera ensuite des propositions d'activités pour la période 2026-2028, que le Groupe de travail examinera.

12. Procédure d'examen du respect des dispositions

Horaire indicatif : mercredi 14 mai, 12 heures-12 h 30

40. Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole fera le bilan de la vingt-cinquième réunion du Comité (Genève, 2 juillet 2024). En particulier, le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux concernant l'examen du respect de l'obligation de fixer des objectifs et des dates cibles, ainsi que des mesures prises par le Comité pour faciliter le respect des obligations découlant du Protocole, en particulier dans le domaine de la santé publique.

41. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations au sujet des informations communiquées.

Documents

Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions sur les travaux de sa vingt-cinquième réunion (ECE/MP.WH/C.1/2024/2−EUCDE/2422164/3.1/2024/CC/06)

Décision VI/1 sur les questions générales relatives au respect des dispositions (ECE/MP.WH/24/Add.2-EUCHP/2219533/3.1/2022/MOP-6/06/Add.2)

Draft interpretive note focusing on the key provisions of the Protocol relating to public health (document informel)

13. Exécution du programme de travail pour la période 2023-2025

Horaire indicatif : mercredi 14 mai, 12 h 30-13 heures

42. Sur la base des débats consacrés aux précédents points de l'ordre du jour, le Groupe de travail examinera dans leur ensemble les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail au titre du Protocole pour la période 2023-2025 et chargera son Président, ainsi que les Parties et pays chefs de file des différents domaines d'activité, d'élaborer, avec l'aide du secrétariat conjoint, un rapport sur les progrès accomplis qui sera soumis à la Réunion des Parties à sa septième session.

43. La Réunion des Parties au Protocole a chargé le Groupe de travail de superviser la gestion des moyens financiers alloués par le Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique et le Fonds de contributions volontaires du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe pour l'application du Protocole[2]. Sur la base d'un document informel établi par le secrétariat conjoint, le Groupe de travail examinera la situation financière de ces deux fonds, les contributions reçues, les fonds utilisés et les ressources qui seront nécessaires à l'exécution du programme de travail pour la période 2023-2025, notamment pour l'organisation de la septième session de la Réunion des Parties.

44. Les représentants des Parties, d'autres États, des organisations internationales et non gouvernementales concernées, ainsi que d'autres partenaires, seront invités à faire part de la contribution qu'ils comptent apporter, financièrement ou en nature, à l'exécution du programme de travail pour la période 2023-2025, y compris à l'organisation de la septième session de la Réunion des Parties.

Documents

Programme de travail pour 2023-2025 (ECE/MP.WH/24/Add.1-EUCHP/2219533/3.1/2022/MOP-6/06/Add.1)

Overview of contributions and expenditures related to the Protocol and resources required up to the seventh session of the Meeting of the Parties compared with funds raised (document informel)

14. Préparatifs de la septième session de la Réunion des Parties

Horaire indicatif : mercredi 14 mai, 15 heures-15 h 30

45. Le Groupe de travail se penchera sur les préparatifs de la septième session de la Réunion des Parties, notamment le projet d'ordre du jour, les thèmes qui seront abordés et l'organisation d'une séance de haut niveau, ainsi que les questions de procédure et d'organisation. Il formulera des observations et prodiguera des conseils au Bureau et au secrétariat conjoint au sujet des préparatifs, selon que de besoin.

Document

Draft agenda for the seventh session of the Meeting of the Parties, including a list of documentation (document informel)

[2] ECE/MP.WH/2/Add.2–EUR/06/5069385/1/Add.2, décision I/5, par. 5.

15. Programme de travail pour la période 2026-2028, mandat des organes chargés de son exécution et ressources nécessaires

Horaire indicatif : mercredi 14 mai, 15 h 30-16 h 45

46. Sur la base des débats consacrés aux précédents points de l'ordre du jour, ainsi que du projet de programme de travail pour la période 2026-2028 élaboré par le secrétariat conjoint en consultation avec le Bureau et les Parties chefs de file, le Groupe de travail sera invité à discuter des activités à mener au titre du Protocole et à formuler des conseils à ce sujet. Il sera invité également à approuver la structure institutionnelle à mettre en place au titre du Protocole, ainsi que les mandats et cahiers des charges des différents organes subsidiaires, afin de superviser l'exécution du programme de travail pour la période 2026-2028 et de la faciliter.

47. Le Groupe de travail examinera ensuite la question des ressources nécessaires à l'exécution du projet de programme de travail, sur la base du document informel établi par le secrétariat conjoint afin de donner un aperçu des besoins en ressources pour la période 2026-2028. Les participants étudieront les moyens qui permettraient d'atteindre le niveau de financement nécessaire à l'exécution des activités futures.

48. À cet égard, la présidence du Bureau présentera le projet de décision sur les cibles à atteindre pour un financement durable des travaux à mener au titre du Protocole sur l'eau et la santé, établi par le Bureau. Le Groupe de travail conviendra de la marche à suivre pour élaborer la version définitive de ce projet de décision, y compris des cibles à atteindre pour un financement durable des travaux à mener au titre du Protocole, en vue de sa soumission à la Réunion des Parties à sa septième session, pour adoption.

49. Les représentants des Parties, d'autres États, des organisations internationales compétentes, des organisations non gouvernementales et d'autres institutions seront invités à indiquer au Groupe de travail s'ils entendent contribuer à l'exécution du programme de travail prévu pour la période 2026-2028, en apportant une contribution financière ou en nature ou en devenant partenaires dans le cadre de certaines activités ou de certains domaines d'activité.

50. Le Groupe de travail conviendra de la marche à suivre pour élaborer la version définitive du projet de programme de travail pour la période 2026-2028, y compris de la vue d'ensemble des ressources extrabudgétaires nécessaires, en vue de sa soumission à la Réunion des Parties à sa septième session, pour adoption.

Documents

Projet de programme de travail pour la période 2026-2028 (ECE/MP.WH/WG.1/2025/3–EUCDE/2422164/3.1/2025/WGWH/07)

Projet de décision concernant les cibles à atteindre pour un financement durable des travaux à mener au titre du Protocole sur l'eau et la santé (ECE/MP.WH/WG.1/2025/4–EUCDE/2422164/3.1/2025/WGWH/08)

Overview of resource requirements for 2026–2028 (document informel)

16. Projet de stratégie pour l'application du Protocole sur l'eau et la santé

Horaire indicatif : mercredi 14 mai, 16 h 45-17 h 15

51. La présidence du Bureau de la Réunion des Parties présentera le projet de stratégie pour l'application du Protocole sur l'eau et la santé, établi par le Bureau. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations à ce sujet. Il conviendra également des moyens à mettre en œuvre pour établir la version finale de ce document.

Document

Draft Strategy for implementation of the Protocol on Water and Health (document informel)

17. Questions diverses

Horaire indicatif : mercredi 14 mai, 17 h 15-17 h 20

52. Les représentants qui souhaiteraient proposer l'examen de questions au titre de ce point de l'ordre du jour sont invités à en informer le secrétariat conjoint dans les meilleurs délais.

18. Dates et lieu de la seizième réunion

Horaire indicatif : mercredi 14 mai, 17 h 20-17 h 25

53. Le Groupe de travail fixera, à titre provisoire, les dates et le lieu de sa seizième réunion.

19. Clôture de la réunion

Horaire indicatif : mercredi 14 mai, 17 h 25-17 h 30

54. Le Président déclarera la réunion close le mercredi 14 mai 2025, à 17 h 30.